

**MRC DU HAUT-SAINT-FRANCOIS  
MUNICIPALITÉ DE CHARTIERVILLE**

---

**Règlement numéro : 2025-03**

**Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 101-2001 afin de corriger le numéro de la zone RU-7 créée par le règlement 2024-03.**

---

- CONSIDÉRANT** que la municipalité de Chartierville a adopté le règlement 2024-03 modifiant le règlement de zonage numéro 101-2001 et que celui-ci prévoit l'ajout du numéro de zone RU 7;
- CONSIDÉRANT** que le règlement 2022-03 prévoyait déjà l'ajout d'un numéro de zone RU 7;
- CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été donné par M. Claude Sévigny et qu'un projet de règlement a été déposé le 23 avril 2025 conformément au *Code municipal du Québec*;
- CONSIDÉRANT** qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le **xxxxx**;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est :

Proposé par :

Appuyé par :

**ET RÉSOLU QU'IL SOIT, PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT, DÉCRÉTÉ ET STATUÉ COMME SUIT :**

**Article 1 :** La grille « Constructions et usages » faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 101-2001 est modifiée par :

1. Le remplacement du numéro de la grille correspondant à la zone RU-7 créée par le règlement numéro 2024-03 (ancienne zone A-1) par le numéro RU-9;
2. L'attribution des constructions et usages, des usages spécifiquement prohibés, des normes d'implantation et des normes spéciales applicables à la zone RU-7 créée par le règlement numéro 2024-03 (ancienne zone A-1) à la zone RU-9.

**Article 2 :** Le plan de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 101-2001 est modifié par le remplacement du numéro de la zone RU-7 créée par le

règlement numéro 2024-03 (ancienne zone A-1) par le numéro RU-9, le tout tel que représenté au plan joint en annexe 1 du présent règlement.

**Article 3 :** L'annexe 1 fait partie intégrante du présent règlement.

**Article 4 :** Le présent règlement fait partie intégrante du règlement de zonage numéro 101-2001 qu'il modifie.

**Article 5 :** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

M. Denis Dion  
Maire

---

Mme Pamela Blais  
Directrice générale et greffière-trésorière

Avis de motion :

23 avril 2025

Adoption du projet de règlement :

23 avril 2025

Assemblée publique de consultation :

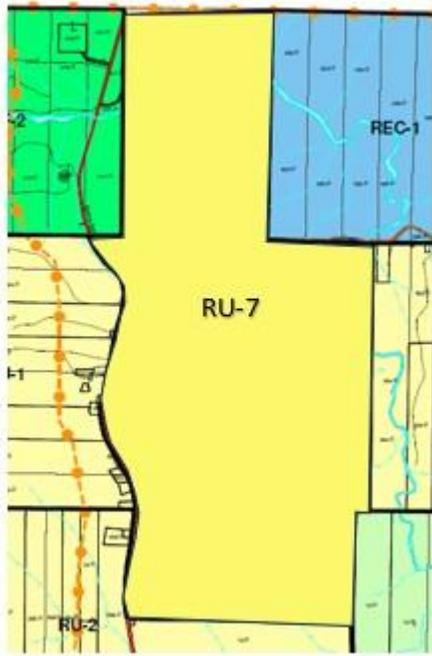
Adoption du règlement :

Entrée en vigueur :

PROJET

**Annexe 1 :**

Avant :



Après :

